

BILLS—Suite.

BILL RELATIF A L'ACQUISITION DE LIGNES DE CHEMIN DE FER ENTRE LA VILLE DE QUEBEC ET NAIRN-FALLS ET ENTRE LYSTER ET SAINT-JEAN-DES-CHAILLONS—Suite.

Sir Wilfrid Laurier—Suite.

plus grande partie de l'année, parce que la compagnie n'est pas en état de prolonger sa ligne jusque-là—4219; tous les gouvernements qui se sont succédés aux affaires ont reconnu l'utilité de ce chemin de fer—4219; le Gouvernement fédéral a accordé à la compagnie la subvention ordinaire jusqu'à concurrence de \$6,400 par mille et le gouvernement de la province de Québec a aussi subventionné généreusement l'entreprise—4219; serait pas juste, que toute la population de la région fût condamnée à souffrir par suite des erreurs qu'a commises la compagnie—4220; disposé à faire preuve de générosité en toute cette affaire et à accorder à la population de la région nord du Saint-Laurent l'appui auquel elle a droit—4220; désire que ce chemin de fer soit achevé—4220; on a tort de tout laisser à la discrétion de l'Exécutif—4220; a beaucoup parlé du bill relatif à l'acquisition des embranchements, l'an dernier—4220; ce bill disposait que le contrat serait d'abord passé par le ministre des Chemins de fer, moyennant l'autorisation de l'Exécutif, puis ratifié par le Parlement—4220; dans le cas actuel le seul bon moyen, c'était d'agir conformément aux dispositions de la loi adoptée l'an dernier—4221.

Hon. J. D. Reid—Amendement à l'article 2, valeur fixée par la cour d'Echiquier—4221.

Amendement adopté—4223.

M. Sinclair—Désire enregistrer ma protestation—4223; imprudence de la part du Gouvernement de se lancer dans une entreprise comme celle-ci, dans la situation où nous sommes—4223; nous ne pourrions pas avoir confiance dans la sincérité du ministre des Chemins de fer, quand il dit que ce n'est que le manque d'argent qui l'empêche de construire des chemins de fer dans la Nouvelle-Ecosse—4223.

M. Girard—Favorable au projet—4224; sir Rodolphe Forget est un homme important dans la province de Québec—4224; un Canadien français qui a aidé dans une grande mesure au progrès de la province de Québec—4224; mais sur cette question du Québec-Saguenay, on ne peut pas lui reprocher que si cette mesure est devant la Chambre, c'est en retour de services politiques rendus—4224; ce projet avait été mis devant le public bien avant que le Gouvernement actuel prit le pouvoir—4224; député de Charlevoix avait, de concert avec les gens de la ville de Québec, commencé à travailler, ce projet de chemin de fer, en vue de sortir les habitants de Charlevoix de leur isolement durant l'hiver, vu les circonstances qui les entourent—4224; on voulait prouver qu'il est possible dans la province de Québec de trouver un port d'hiver comme dans les autres parties du pays—4225;

BILLS—Suite.

BILL RELATIF A L'ACQUISITION DE LIGNES DE CHEMIN DE FER ENTRE LA VILLE DE QUEBEC ET NAIRN-FALLS ET ENTRE LYSTER ET SAINT-JEAN-DES-CHAILLONS—Suite.

M. Girard—Suite.

navigation d'hiver sur le Saint-Laurent—4225; 98 fois sur 100 le chenal du nord du Saint-Laurent est absolument libre de glace—4225; nous sommes en face d'une question d'avenir pour la province de Québec—4225; question qui a une importance très grande, et je suis favorable à la politique du Gouvernement parce que son projet est le commencement de la réalisation du problème à l'étude—4225; on a contesté la possibilité d'un port de mer d'hiver sur le Saint-Laurent—4225; à la baie Sainte-Catherine, terminus proposé du Québec-Saguenay, depuis douze ans, le Gouvernement subventionne un petit bateau en bois qui fait le service deux fois par jour, entre Tadoussac et la baie Sainte-Catherine, régulièrement et quotidiennement, sans qu'il n'y ait jamais eu de pertes ni de retards—4225; le Québec-Saguenay se rapportant seulement à la région comprise entre Québec et Charlevoix, serait peut-être un projet discutable—4226; mais le Québec-Saguenay, avec terminus à Sainte-Catherine, devient un projet canadien pour le commerce général, et alors son importance n'est plus la même, car la politique du Gouvernement embrasse tout le pays et est absolument nationale—4226.

M. McKenzie—Proteste contre l'exécution de certains projets par le Gouvernement lorsque d'autres entreprises semblables, qui avaient le devant, pour ainsi dire, et dont on parlait longtemps avant que l'acquisition de cette ligne eût été mise sur le tapis, sont plus nécessaires—4228; lorsque le Gouvernement se lance dans une telle entreprise, il y a lieu de mettre en même temps à l'étude la construction de tous ces embranchements—4228; on devrait leur appliquer la même règle, afin que toutes les parties de l'Est du pays où le prolongement des voies ferrées s'impose soient traitées de la même manière—4228.

Hon. R. Lemieux—Supplique au premier ministre—4228; j'ai déclaré que j'approuvais le ministère de faire l'acquisition de la ligne de Lyster à Saint-Jean-des-Chaillons et de celle de Québec à Saint-Joachim, non de la ligne Saint-Joachim à la Chute-Nairn, vu que j'étais d'avis qu'il faudrait mieux aider au parachèvement de ce chemin de fer—4228; toutefois, le Gouvernement a décidé d'acquiescer ces voies ferrées, et le ministre intérimaire des Chemins de fer a déclaré que les porteurs d'obligations recevront le pair—4228; j'ai demandé si ceux qui sont en France et qui ont vendu leurs obligations au-dessous du pair recevraient la différence entre le prix d'achat et le prix de vente—4228; ministre a répondu négativement—4228; fais des instances auprès du premier ministre pour qu'il accueille favorablement ma requête—4228; Français qui étaient porteurs d'o-